

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31/12/2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31/12/2023**

**Association Théâtre 71 – Scène Nationale de Malakoff**  
3 place du 11 novembre  
92240 MALAKOFF

Aux membres de l'association Théâtre 71,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Théâtre 71 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne l'analyse des arrêtés de subventions et des différents contrats d'engagement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Saint-Denis, le 27 mai 2024.*

<i>SARL LE-CAC</i>

<i>Vincent LAMY – Commissaire aux Comptes</i>

# - BILAN ACTIF -

THEATRE 71

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	28 881	28 822	58	1 576
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	467 184	391 840	75 343	99 134
Autres immobilisations corporelles	162 396	115 801	46 594	50 298
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées	22 719	2 203	20 516	18 844
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>681 179</b>	<b>538 667</b>	<b>142 512</b>	<b>169 853</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	45 165		45 165	36 544
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	202 897		202 897	114 906
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	664 021		664 021	467 628
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	11 994		11 994	32 189
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>924 077</b>	<b>538 667</b>	<b>924 077</b>	<b>651 267</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 605 256</b>	<b>538 667</b>	<b>1 066 589</b>	<b>821 120</b>
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

## - BILAN PASSIF -

THEATRE 71

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
<b>Total Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
<b>Total Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	81 355	139 353
<b>Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)</b>	<b>74 836</b>	<b>-57 998</b>
<b>Situation Nette (sous-total)</b>	<b>156 191</b>	<b>81 355</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	39 684	59 967
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>195 875</b>	<b>141 322</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	77 000	102 608
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>77 000</b>	<b>102 608</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		66 000
Provisions pour charges	20 311	16 544
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>20 311</b>	<b>82 544</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 901	987
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	68 484	41 681
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 118	218 126
Dettes fiscales et sociales	302 665	192 419
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	42 428	17 489
Produits constatés d'avance	51 807	23 945
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>773 403</b>	<b>494 647</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>	<b>1 066 589</b>	<b>821 120</b>
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	850 403,00	597 255,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

## - COMPTE DE RESULTAT -

THEATRE 71

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	1 076	870
Ventes de biens	1 923	2 163
Ventes de prestations services	454 823	439 051
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	2 251 057	2 029 186
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		900
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	66 000	49 400
Utilisations des fonds dédiés	42 608	118 159
Autres produits		
<b>Total des produits d'exploitation I (1)</b>	<b>2 817 487</b>	<b>2 639 730</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	2 618	2 411
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes (3)	1 122 394	1 114 479
Aides financières		34 079
Impôts, taxes et versements assimilés	83 030	85 011
Salaires et traitements	977 099	939 284
Charges sociales	474 849	421 989
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	56 392	50 422
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions		
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions	3 767	
Reports des fonds dédiés	17 000	22 608
Autres charges	33 893	37 631
<b>Total des charges d'exploitations II (2)</b>	<b>2 771 042</b>	<b>2 707 913</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>46 445</b>	<b>-68 183</b>
<b>Produits Financiers</b>		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)		
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 672	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 322	1 116
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>5 994</b>	<b>1 116</b>

## - COMPTE DE RESULTAT -

THEATRE 71

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
<b>Charges Financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières (VI)</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>5 994</b>	<b>1 116</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>52 439</b>	<b>-67 067</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		935
Produits exceptionnels sur opérations en capital	30 804	28 701
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits Exceptionnels (VI)</b>	<b>30 804</b>	<b>29 636</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	15 240
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 402	5 327
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (VII)</b>	<b>8 407</b>	<b>20 567</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>22 397</b>	<b>9 069</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	2 854 285	2 670 481
TOTAL DES CHARGES	2 779 449	2 728 480
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>74 836</b>	<b>-57 998</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## ANNEXE COMPTABLE

# Annexe association Théâtre 71

Exercice clos le 31/12/2023

## PREAMBULE

Désignation de l'association : THEATRE 71.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1.066.589 euros, et au compte de résultat dégageant un bénéfice de 74.836 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par les dirigeants de l'association.

## PRESENTATION GENERALE

L'association Théâtre 71 scène nationale de Malakoff (nom d'usage Malakoff scène nationale), qui existe depuis 1971 a été labellisée scène nationale en 1992. Elle a trois lieux d'activité séparés : le Théâtre 71, le Cinéma Marcel Pagnol et la salle de répétition la Fabrique des Arts. Elle a été dirigée par Pierre Ascaride jusqu'en 2010, par Pierre-François Roussillon de 2011 à décembre 2018 et elle est dirigée depuis le 1er septembre 2019 par Armelle Vernier.

La dernière modification de statuts date du 6 mars 2023. L'article 4 précise les missions générales :

L'association a pour objet principal la diffusion et le soutien à la création contemporaine au travers de son rayonnement national et de son ancrage territorial fort dans le domaine de la culture contemporaine.

Les missions de l'association se réalisent notamment à travers les activités suivantes :

- La gestion d'un lieu de création et de diffusion artistique s'inscrivant dans les missions d'intérêts publics définies par le cahier des missions et des charges du label « scène nationale » ;
- Une programmation pluridisciplinaire, accès à la création artistique nationale et internationale, à ses principaux courants comme à ses approches les plus singulières au plus grand nombre ;
- L'affirmation d'un lieu de soutien artistique de référence nationale, en facilitant le travail de recherche et de créations des artistes, notamment ceux du territoire régional, une large diffusion de leurs œuvres et leur rencontre avec les populations dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine ;
- La participation, dans son aire d'implantation, à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

L'association s'efforce de conférer à ses activités un rayonnement national et un réel ancrage local, départemental et régional dans le de domaine de la culture contemporaine par tout moyen d'expression, de diffusion et de communication.

Les missions et les charges qui s'attachent au réseau des scènes nationales, auquel l'association appartient depuis 1992, sont précisées par l'arrêté du ministère de la Culture du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « scène nationale ».

Les moyens d'action sont les arts vivants : théâtre, danse, cirque, musiques, formes transdisciplinaires ainsi que la diffusion cinématographique et la mise en œuvre de projets de développement culturel au profit des populations les plus larges (ateliers, actions participatives, éducation artistique et culturelle...).

La scène nationale est soutenue pour son fonctionnement par la DRAC Ile-de-France, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et l'EPT Vallée Sud Grand Paris. Pour différents projets, elle peut être soutenue par des partenaires divers : Région Ile-de-France, Onda, etc... Outre les subventions, ses recettes propres sont essentiellement composées de ventes de billetterie spectacle vivant et cinéma.

Son niveau d'activité est en moyenne de 35 spectacles et 90 représentations de spectacles par an dans ses salles, 660 séances cinématographiques, et 300 journées d'accueil de compagnies en résidence ou en répétition à la Fabrique des Arts.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### METHODE GENERALE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relative au plan comptable et du règlement 2018-06 de l'ANC relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations scéniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage de scène : 2 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 4 à 10 ans

### **Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Subventions d'investissements :**

Les subventions d'investissements sont enregistrées au compte 13.  
Une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement pratiqué.

### **Produits et charges exceptionnels :**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale.

### **Autres éléments significatifs :**

#### **Rattachement des charges et des produits :**

En matière de création de spectacles, les charges de production et les apports de coproduction sont rattachés à l'exercice au cours duquel la dépense est réalisée (création, répétitions...) et non à l'exercice au cours duquel les représentations ont lieu.

#### **Dépenses de publicité de la saison :**

Les frais de publicité de saison sont comptabilisés intégralement sur l'exercice au cours duquel ces sommes sont engagées.

#### **Changement de méthode**

Le report de la subvention PAC de la région Ile de France a été comptabilisé en produits constatés d'avance au 31/12/2023 alors qu'il était comptabilisé en fonds dédiés au 31/12/2022.

## **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le litige avec le directeur technique s'est soldé au cours de l'exercice. La reprise de provision correspondante a été comptabilisée pour 66.000 euros.

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	29 381		500	28 881
<b>TOTAL I</b>	<b>29 381</b>		<b>500</b>	<b>28 881</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	469 025	9 714	11 556	467 183
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	53 334	6 925	28 022	32 237
Matériel de transport	28 355			28 355
Matériel de bureau et informatique	108 614	10 740	17 550	101 804
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>659 328</b>	<b>27 379</b>	<b>57 128</b>	<b>629 579</b>
Immobilisations financières	22 719			22 719
<b>TOTAL III</b>	<b>22 719</b>			<b>22 719</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>711 428</b>	<b>27 379</b>	<b>57 628</b>	<b>681 179</b>

### Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	27 805	1 518	500	28 822
<b>TOTAL I</b>	<b>27 805</b>	<b>1 653</b>	<b>500</b>	<b>28 822</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	369 891	33 505	11 556	391 840
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	39 346	5 095	28 022	16 419
Matériel de transport	16 193	3 279		19 472
Matériel de bureau et informatique	84 465	12 995	17 550	79 911
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>509 896</b>	<b>54 874</b>	<b>57 128</b>	<b>507 642</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>537 700</b>	<b>56 392</b>	<b>57 628</b>	<b>536 464</b>

Etat des créances et charges constatées d'avance

<b>Créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances jusqu'à 1 an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances usagers	45 165	45 165	
Autres créances	202 897	202 897	
<b>Charges constatées d'avance</b>	11 994	11 994	
<b>TOTAL</b>	<b>260 056</b>	<b>260 056</b>	

Etat des produits à recevoir

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	13 676
Subventions/financements	135 000
Autres produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	<b>148 676</b>

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	1 901	1 901		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	306 118	306 118		
Dettes fiscales et sociales	302 665	302 665		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	12 384	12 384		
Produits constatés d'avance	51 807	51 807		
<b>TOTAL</b>	<b>674 875</b>	<b>674 875</b>		

### Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	1 901
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	69 615
Dettes fiscales et sociales	118 297
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>189 813</b>

### Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations en cours de l'exercice : Montant global	Utilisations en cours de l'exercice : Dont remboursements	Transferts en fonds dédiés	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
DRAC 2021 travaux	102 608		42 608			60 000	60 000
Spectacle ANGST					17 000	17 000	
<b>TOTAL</b>	<b>102 608</b>		<b>42 608</b>		<b>17 000</b>	<b>77 000</b>	<b>60 000</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### Effectif

L'effectif moyen de l'entreprise est de 28 salariés.

### Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Conformément à l'article L.212-15-1 du Code du travail, sont considérés comme ayant la qualité de cadres dirigeants, les cadres auxquels sont confiés des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans des niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise.

L'association a salarié trois cadres dirigeants. La rémunération brute, avantages en nature et indemnité compris, s'élève à 159 569 euros au titre de l'exercice.

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	N	N-1
<b>RESSOURCES</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature	489 672	236 209
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>489 672</b>	<b>236 209</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	123 224	
Prestations	366 488	236 209
Personnel bénévole		
<b>Total</b>	<b>489 672</b>	<b>236 209</b>

Les subventions en nature accordées par l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris sont :

- Frais d'études : 781,63€
- Constructions, bâtiments publics : 52 097,77€
- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : 123 223,63€
- Eau et assainissement : 3 294,98€
- Energie – électricité : - 11 395,76€
- Combustibles : 110 316,18€
- Bâtiments publics : 10 836,97€
- Maintenance : 77 749,64€
- Frais de télécommunications : 2 907,17€
- Frais de nettoyage des locaux : 56 859,92€
- Aux communes membres du GFP : 63 000€

### Indemnité de départ à la retraite

L'association a souscrit un contrat auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES.

Le montant de la provision retraite comptabilisée au 31 décembre 2023 est de 20 311 euros.

Il n'y a pas eu de versement sur le contrat au cours de l'exercice écoulé.